

# 2B DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée  
au capital de 584 400 euros

**Siège social : 81 Bis Route de la Roche  
78 270 LIMETZ-VILLEZ**

RCS : 899 621 445

**PROCES-VERBAL**  
de l'assemblée générale extraordinaire  
du 29 juillet 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le-vingt-neuf juillet à 9 heures, l'associé unique de la société SAS 2B DEVELOPPEMENT, a tenu au siège social, une assemblée générale extraordinaire, sur convocation régulière du Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jonathan BARRE, en qualité de Président associé unique.

Le président énonce les décisions de l'associé unique présent à cette assemblée :

- Monsieur Jonathan BARRE  
demeurant 13 rue Pasteur – 78 440 GARGENVILLE  
né le 12 mars 1990 à Mantes la Jolie (France)  
de nationalité Française

propriétaire de ..... 58 440 actions

Total des parts présentes..... 58 440 actions

Soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

L'associé unique peut prendre connaissance des documents déposés sur son bureau :

- le rapport du Président ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Transfert du siège social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la Présidence et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement

**81 bis Route de la Roche – 78 270 LIMETZ-VILLEZ**

A compter, rétroactivement, du 29/07/2024, il sera situé à :

**25 rue de PARIS – 78 550 HOUDAN**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

Corrélativement à la première résolution, l'assemblée générale modifie l'article 4 des statuts comme suit :

#### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

##### Ancienne rédaction

Le siège social est fixé :

**81 bis Route de la Roche – 78 270 LIMETZ-VILLEZ**

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

##### Nouvelle rédaction

Le siège social est fixé :

**25 rue de PARIS – 78 550 HOUDAN**

Il peut être transféré en tout endroit par décision de la collectivité des associés ou par décision du Président qui est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

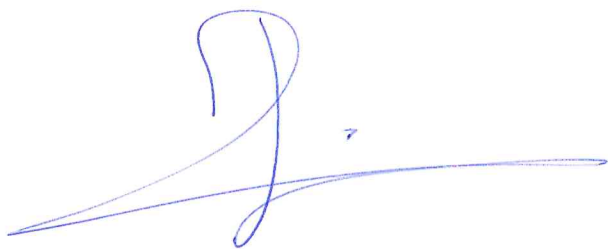
#### **TROISIEME RESOLUTION**

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et l'associé unique.

**Monsieur Jonathan BARRE**  
**Associé unique et Président**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a horizontal line that extends to the right and then loops back under the 'J'.